

**Location et Entretien hebdomadaire de vêtements de travail
pour les services municipaux
Entretien des E.P.I, du linge plat, des couvertures et
du matériel d'entretien des écoles et de l'ALSH**

Années 2015 - 2016 - 2017

Article 1 - MAITRISE D'OEUVRE

Commune de PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERC'H
Esplanade du Général DE GAULLE
29590 PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERC'H

☎ 02 98 73 04 38

📠 02 98 73 16 18

✉ accueil-mairie@pontdebuislesquimerch.fr

Article 2 - OBJET DU MARCHE

L'objet du marché est la location et l'entretien hebdomadaire de vêtements de travail pour les agents des services municipaux.

1 - Services techniques

Les vêtements de travail seront de classe II et composés de blousons et pantalons ou combinaisons.

La dotation par agent sera de 4 équipements.

Les besoins actuels sont de 5 pantalons et blousons et 6 combinaisons.

L'entretien épisodique des E.P.I. concerne le nettoyage des parkas, gilets fourrés appartenant aux agents.

Ces besoins sont susceptibles d'être évolutifs et donc modifiables en cours de marché.

La collectivité pourra également commander 3 équipements supplémentaires (*blousons + pantalon*) pour les saisonniers en juillet et août pour une durée de 8 semaines.

2 - Services cantines et écoles

- Veste et pantalon pour les cuisiniers,
- Blouse pour le personnel de service.

3 - Entretien

Entretien des E.P.I, du linge plat, des couvertures et du matériel d'entretien des écoles et de l'ALSH.

Article 3 - MARQUAGE DES VETEMENTS

Le prestataire devra assurer pour chaque vêtement, un marquage permettant d'identifier les vêtements de chaque agent. Ce marquage comportera obligatoirement les informations suivantes :

- Commune de PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERC'H,
- Nom et Prénom,
- Taille.

A chaque renouvellement des tenues, un nouveau marquage sera effectué selon les modalités décrites ci-dessus.

Article 4 - LAVAGE DES VETEMENTS

Modalités de livraison : Gestion des enlèvements et des retours

Les enlèvements et les retours se feront à différents endroits de la commune :

- Services Techniques,
- Cantine de Pont-de-Buis,
- Cantine de Quimerc'h.

Le jour de livraison devra être indiqué par le candidat dans son mémoire technique. Les horaires seront établis avec le titulaire une fois le marché signé.

Enlèvement des vêtements « sales »

Le linge sale est rassemblé par les soins de la collectivité. Le linge est récupéré dans des réceptacles mis à disposition par le titulaire.

En cas de réparation à effectuer, une fiche « couture » sera agrafée au vêtement concerné. La manutention et le chargement du linge sale sont à la charge exclusive du titulaire du marché.

Livraison des vêtements « propres »

La livraison est réalisée sur cintres, avec tri des vêtements par agent. Le prestataire met à disposition de la collectivité des récupérateurs de cintres et des sacs de linge. A chaque livraison, sera remis un bon détaillant pour chaque agent, les vêtements non livrés pour cause d'entretien/réparation. Le déchargement et la manutention du linge propre sont à la charge exclusive du titulaire du marché.

Réparation des vêtements

Outre les réparations expressément demandées par la collectivité par l'intermédiaire de la fiche « couture », le prestataire devra assurer lors du cycle de nettoyage, un contrôle de l'état du vêtement et réaliser les réparations sans facturation supplémentaire.

- Reprise de déchirure,
- Recoudre un bouton,
- Reprise d'une couture d'une bande rétro-réfléchissante,
- Reprise d'une fermeture éclair,
- Changement d'une fermeture éclair, velcro...
- Changement de pression.

Vêtements supplémentaires

Le marquage des vêtements devra être automatiquement effectué lors de la première rotation de lavage et être facilement lisible et accessible.

Qualité de lavage et de résultats

L'entreprise titulaire du marché s'engage à restituer des vêtements propres (*hygiéniquement et visuellement*), tout en assurant un maintien aux normes de visibilité, d'hygiène et de sécurité auxquels ils sont soumis.

Le titulaire du marché s'engage également à retirer les tâches résiduelles qui n'auraient pas été retirées par le lavage industriel.

Article 5 - CARACTERISTIQUE PRINCIPALES DU MARCHE

Durée du marché

Le marché est conclu pour une **durée de 3 ans**.

En cas de dysfonctionnement ou de non respect du cahier des charges, la résiliation de la convention pourra intervenir par lettre recommandée avec accusé de réception dans le mois suivant le dysfonctionnement constaté.

Toutefois la prestation pourra être dénoncée par l'un ou par l'autre des co-signataires en respectant un préavis de 3 mois, présenté au co-contractant par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 6 - CONDITIONS PARTICULIERES IMPERATIVES

Le candidat devra fournir un catalogue des vêtements proposés. Les tenues fournies devront répondre aux normes « CE EN » en vigueur. La prise de taille des agents s'effectuera sur les sites de livraison par le titulaire du marché.

Une fois par semaine, les tenues sales sont récupérées sur site par le prestataire, dans des sacs ou bacs mis à disposition par ce dernier. Le jour de la semaine sera déterminé par le titulaire du marché dans le mémoire technique. Parallèlement, les vêtements propres pour la semaine suivante sont mis à disposition des agents sur des portants prévus à cet effet.

Article 7 - CONSTATIONS DE L'EXECUTION DES PRESTATIONS

Les vérifications quantitatives et qualitatives simples pourront être effectuées par une personne habilitée au moment de la livraison de la fourniture ou de l'exécution du service, conformément aux articles 22 et 23 du C.C.A.G. - F.C.S.

A l'issue des opérations de vérification, le pouvoir adjudicateur pourra prendre une décision dans les conditions prévues aux articles 24 et 25 du C.C.A.G. - F.C.S.

Article 8 - DELAIS ET REGLEMENT

Le mode de règlement du marché est le virement bancaire. Le délai de paiement est de 30 jours à compter de la réception des factures par mandat administratif. Un R.I.B. doit être fourni à l'appui de la première facture. La facture parviendra à la Mairie de PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERC'H en deux exemplaires.

Article 9 - CRITERES D'ATTRIBUTION

Offre appréciée en fonction :

- De la valeur technique, référence, moyens mis en œuvre pour l'entretien = 40 %
- Du prix = 60 %

Article 10 - PRIX

Les tarifs proposés seront révisables au premier avril de l'année N+1 et N+2.

Article 11 - MODALITES DE REPONSE ET DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

L'entreprise devra faire parvenir à la Mairie :

- Par lettre recommandée avec accusé de réception,
- Par porteur contre récépissé.

- Le descriptif des vêtements proposés à la location,
- Ses références, son organisation et les moyens mis en œuvre pour l'entretien du linge,
- Le détail estimatif dûment rempli,
- Le C.C.P.

Il est impératif de fournir ces éléments faute de quoi l'offre ne pourra pas être examinée.

La date limite de réception des offres est fixée au Mardi 24 mars 2015 à 12 heures.

Article 12 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les candidats peuvent s'adresser pour toute information complémentaire d'ordre administratif à Monsieur Patrick EVEN, responsable des services techniques communaux, au 02 98 73 04 38.

Signatures

A _____

Le ____ / ____ / _____

Signature et Cachet du candidat,